



Assemblée générale

Distr. générale
8 mars 2022
Français
Original : anglais

Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025)

Deuxième session de fond

New York, 28 mars-1^{er} avril 2022

Programme de travail provisoire

Note du Secrétariat

1. La deuxième session de fond du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui a été créé en application de la résolution [75/240](#) de l'Assemblée générale, se tiendra du 28 mars au 1^{er} avril 2022 au Siège de l'Organisation des Nations Unies.
2. Le programme de travail provisoire de la deuxième session de fond figure dans l'annexe à la présente note. L'ordre du jour annoté, tel qu'adopté par le Groupe de travail à sa séance d'organisation tenue le 1^{er} juin 2021, figure dans le document [A/AC.292/2021/1](#).
3. On trouvera des informations supplémentaires sur le site Web du Groupe de travail, à l'adresse suivante : <https://meetings.unoda.org/meeting/owg-ict-2021/>.



Annexe

Programme de travail provisoire

Date/heure

Point de l'ordre du jour/programme

Lundi 28 mars

10 heures-13 heures

Ouverture de la session

Déclarations liminaires

La Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, Izumi Nakamitsu

Le Président du Groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), Burhan Gafoor

3. Organisation des travaux

5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale

d) Poursuite de l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique, notamment en ce qui concerne la sécurité des données, et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour les prévenir et les combattre, en vue de parvenir à une vision commune

Initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique

15 heures-18 heures

5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (*suite*)

d) Poursuite de l'examen des risques qui se posent ou pourraient se poser dans le domaine de la sécurité numérique, notamment en ce qui concerne la sécurité des données, et des mesures de coopération qui pourraient être prises pour les prévenir et les combattre, en vue de parvenir à une vision commune (*suite*)

Initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique

Mardi 29 mars

10 heures-13 heures

5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (*suite*)

a) Poursuite de l'élaboration des règles, normes et principes de comportement responsable des États et définition des moyens de les appliquer et, si nécessaire, d'y apporter des changements ou d'en établir de nouveaux

Initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique

| <i>Date/heure</i> | <i>Point de l'ordre du jour/programme</i> |
|--------------------------------------|--|
| 15 heures-18 heures | <p>5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (<i>suite</i>)</p> <p>e) Manière dont le droit international s'applique à l'utilisation du numérique par les États</p> <p style="padding-left: 40px;">Initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique</p> |
| Mercredi 30 mars | |
| 10 heures-13 heures | <p>5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (<i>suite</i>)</p> <p>f) Mesures de confiance</p> <p style="padding-left: 40px;">Exposé de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) sur le Cyber Policy Portal, son portail consacré aux politiques de cybersécurité (15 minutes)</p> <p style="padding-left: 40px;">Initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique</p> |
| 15 heures-18 heures | <p>5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (<i>suite</i>)</p> <p>f) Mesures de confiance (<i>suite</i>)</p> <p style="padding-left: 40px;">Initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique</p> <p>5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (<i>suite</i>)</p> <p>g) Renforcement des capacités</p> <p style="padding-left: 40px;">Initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique</p> |
| Jeudi 31 mars | |
| 10 heures-13 heures | <p>5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (<i>suite</i>)</p> <p>g) Renforcement des capacités (<i>suite</i>)</p> <p style="padding-left: 40px;">Initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique</p> |
| 15 heures-18 heures | Réunion virtuelle informelle à participation non limitée, ouverte à toutes les délégations et aux parties prenantes intéressées |
| Vendredi 1^{er} avril | |
| 10 heures-13 heures | <p>5. Débats sur les questions de fond mentionnées au paragraphe 1 de la résolution 75/240 de l'Assemblée générale (<i>suite</i>)</p> <p>c) Instauration, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, d'un dialogue institutionnel régulier fondé sur une large participation des États</p> <p style="padding-left: 40px;">Initiatives prises par les États pour assurer la sécurité d'utilisation du numérique</p> |

Date/heure

Point de l'ordre du jour/programme

15 heures-18 heures

6. Questions diverses

Premier débat sur le contenu et la structure du rapport
d'étape annuel

Clôture de la session

Observations finales du Président

Note : Les délégations peuvent faire des déclarations en leur nom propre ou au nom d'un groupe soit en présentiel, soit par écrit, soit au moyen de vidéos préenregistrées. Le Secrétariat leur communiquera un lien permettant de télécharger des déclarations préenregistrées, ainsi que des instructions à cette fin. Les délégations qui entendent envoyer des déclarations vidéo préenregistrées peuvent contacter le Secrétariat si elles ont besoin d'aide.